Département du Var

PROCÈS-VERBAL de la Commission Communale de Sécurité de HYERES

Séance du 16 mars 2021

Désignation	CENTRE ANAE Bâtiment principal ANAE	
Adresse	60 CHEMIN DES VILLAS * 83400 HYERES	
Classement	Type: R (Centre de vacances)	Catégorie: 4ème

NATURE de l'INTERVENTION	
Rédacteur	Lieutenant Franck BONFILS
Événement	visite périodique du 16 mars 2021

	COMPOSITION de la COMMISSION	
MEMBRES PERMANENTS	NOM	FONCTION
Le Maire ou son représentant	Monsieur Rémy THIEBAUD	Adjoint au Maire
L'agent communal	Monsieur Alexandre DELBOIS	Service Sécurité Civile
Le représentant du DDSIS	Lieutenant Franck BONFILS	Officier Prévention

Public 68 Dont hébergés: Personnel 3 71 TOTAL 71

CLACCLINEIT		
Туре	R	
Activité secondaire	N	
Catégorie	4ème	

CLASSEMENT

INTRODUCTION

La Commission Communale de Sécurité de HYERES est réunie pour émettre un avis suite à la visite périodique de l'établissement dénommé CENTRE ANAE Bâtiment principal ANAE commune de HYERES .

DOCUMENTS PRÉSE	NTÉS - VISITE ETABLISSEMENT	1 et masaig
Déclaration de non réalisation de travaux depuis le dernier passage de la commission, établie par le représentant du chef d'établissement.	Déclaration orale directeur	16/03/2021
Registre de sécurité	Présenté, vérifié et signé	16/03/2021
Appareils de cuisson : relevé de vérification	SOCOTEC	03/03/2020
Ascenseurs / Monte-charges : relevé de vérification	SOCOTEC	12/03/2021
Ascenseurs / Monte-charges : RVRE quinquennal	SOCOTEC	06/03/2017
Chauffage : relevé de vérification	SARL ARNAUD	21/01/2021
Chauffage: nettoyage des conduits de chaudières	SARL ARNAUD	21/01/2021
Désenfumage naturel : relevé de vérification	SSI SERVICE	08/03/2021
Électricité : attestation de contrôle des BAES	SOCOTEC (obs levées)	11/03/2020
Électricité : relevé de vérification	SOCOTEC (obs levées)	11/03/2020
Exercice d'évacuation	IFPST	01/07/2020
Extincteurs : relevé de vérification	SICLI	05/02/2021
Formation des personnels à l'utilisation du SSI	IFPST 8 personnels	01/07/2020
Formation des personnels à l'utilisation des moyens de secours	IFPST 8 personnels	01/07/2020
Gaz combustibles : relevé de vérification	SOCOTEC	03/03/2020
Hotte : attestation de nettoyage du circuit d'extraction	IGIENAIR	14/01/2021
SSI : relevé de vérification	SSI SERVICE	08/03/2021
SSI : RVRE triennal	SOCOTEC	21/10/2020
Levées de réserve électrique	ste SVEEL	15/02/2021

A	
Aucune	

AVIS - ANALYSE DU RISQUE

La Commission Communale de Sécurité de HYERES, suite à la visite périodique, émet un avis FAVORABLE à l'exploitation en présence du public de l'établissement dénommé CENTRE ANAE Bâtiment principal ANAE, commune de HYERES .

Nota: Le présent avis ne porte que sur la réglementation contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public. Il ne préjuge pas de l'application de dispositions relevant d'autres réglementations.

Le Président,

TEXTES APPLICABLES

Code de la construction et de l'habitation, articles R 123-1 à R 123-55 et L 111-8

Décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité

Arrêté du 25 juin 1980 modifié, relatif aux dispositions générales applicables aux établissements recevant du public et instructions techniques annexées

Arrêté du 21 juin 1982 modifié (dispositions particulières applicables aux établissements du type N)

Arrêté du 4 juin 1982 modifié (dispositions particulières applicables aux établissements du type R)

Tous textes, normes et DTU en vigueur

La construction et les divers aménagements devront répondre en tous points aux textes précités.

Les constructeurs et installateurs sont tenus, chacun en ce qui les concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont réalisés en conformité avec les dispositions de la présente réglementation.

Le contrôle exercé par l'administration ne les dégage pas des responsabilités qui leur incombent personnellement (Article R 123-43 du Code de la Construction et de l'Habitation).

ESSAIS RÉALISES

SSI sur AES : essai réalisé à partir d'un détecteur incendie situé dans une chambre au R + 1 et circulation R+1 : fermeture des portes de recoupement et d'encloisonnement de la cage d'escalier, le signal d'alarme sonore est audible en tous points du bâtiment.

Éclairage de sécurité : les BAES se sont éclairés

Transmetteur par téléphone au cadre d'astreinte + report d'alarme espace saisonnier rdj

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

Références		Textes - Articles
A	Déposer une demande d'autorisation de travaux pour avis de la commission de sécurité avant tout aménagement ou modification de locaux ultérieur.	C.C.H R 123-22 C.C.H L 111-8
В	Ne pas effectuer ou faire effectuer, en présence du public, des travaux qui feraient courir un danger quelconque à ce dernier, ou qui apporteraient une gêne à son évacuation.	A. 25/06/80 - GN 13

PRESCRIPTIONS

Numéros		Textes - Articles
1	Réaliser des exercices pratiques d'évacuation, ayant pour objectif d'entraîner le public et le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie, au cours de leur séjour. Le premier exercice doit se dérouler dès l'arrivée des groupes. L'établissement comportant des locaux réservés au sommeil, des exercices de nuit doivent également être organisés. Les conditions de leur déroulement et le temps d'évacuation doivent être consignés sur le registre de sécurité.	R - A 04/06/82 - R 33
2	Veiller au bon fonctionnement et à la remise en état des ferme-portes qui n'assurent plus leur rôle.	A. 25/06/80 - CO 28

RECOMMANDATIONS

RENSEIGNEMENTS LIÉS à l'E.R.P n° 3536

CENTRE ANAE Bâtiment principal ANAE

Commune de HYERES

F	MATTEONI Thierry	Tél. fixe:	04 94 57 40 44	
Exploitant:		Télécopie:		
D' 1	8	Tél. fixe:		
Directeur:		Télécopie:		

HISTORIQUE de L'ÉTABLISSEMENT

PC nº 8306908YO088 Etudié le 02/10/2008 Avis FAVORABLE

Objet:

Construction d'un escalier encloisonné, mise en place d'un ascenseur, construction d'une piscine extérieure Réceptionné le 25 mai 2010 Avis FAVORABLE

AT n° 083 069 17 0086 Etudiée le 01/03/2018 Avis FAVORABLE

Objet : remplacement du SSI à l'identique Réceptionné le 22/03/2018 Avis Favorable

DEDOC	MOUTA	ACCOR	DEE
DERUG	IA I IUN	ACCUR	DEE

NEANT

DESCRIPTION de L'ETABLISSEMENT		
L'établissement est composé de 2 bâtiments isolés au sens de la réglementation incendie. Ils sont implantés dans une zone urbaine. L'accès s'effectue à partir du Chemin des Villas		
Descriptif du bâtiment : Forme géométrique : Rectangulaire		
Type de construction : Traditionnelle		
Nombre de niveaux : 4 (RDJ, RDC, R + 1 et R + 2)		
SF structures principales : Non connues		
SF charpente : Non connue		
Isolement/au tiers : Obtenu par la distance		
Emprise au sol : Non connue		
Façades accessibles / Voies : 1 façade en pignon ouest desservie par une voie engin		
Distribution intérieure : Non connue		
Locaux à risques importants : Néant		
Locaux à risques moyens : Chaufferie (gaz) et cuisine (gaz) en RDC + cellier cuisine, local poubelles, local de stockage + buanderie, local technique piscine en RDJ		
Chauffage, climatisation, énergie : Chauffage central		
Désenfumage : Manuel avec ouvrant dans la cage d'escalier		
Eclairage de sécurité : BAES		
Protection de personnes handicapées : Consignes mentionnées sur le registre de sécurité		

Ascenseurs: 2
Escaliers : 2 encloisonnés
SSI, alarme : SSI de catégorie A avec alarme de type 1
Alerte : TPH urbain
Moyens de secours : Extincteurs à eau pulvérisée + extincteurs appropriés aux risques
Service de sécurité incendie : Personnel de l'établissement
Défense extérieure contre l'incendie : PI N° 183 situé chemin des villas à 80 mètres environ de l'établissement, débit 185 m3/h et PI N° 2067 situé chemin de la font des horts à 120 mètres environ de l'établissement, débit 95 m3/h
Descriptif succinct par niveau du haut vers le bas : Au R + 2 : 8 chambres (1 x 4 lits, 1 x 3 lits, 3 x 4 lits, 3 x 3 lits = 27 lits) + 1 salle polyvalente ouverte, 1local buanderie. Au R + 1 : 9 chambres (1 x 4 lits, 1 x 3 lits, 3 x 4 lits, 3 x 2 lits, 1 x 3 lits = 28 lits), 1 local buanderie. Au RDC : 4 chambres (1 x 4 lits, 3 x 3 lits = 13 lits), 1, hall d'entrée, des sanitaires,1 local SSI, 1 salle de restaurant, 1 cuisine + cellier cuisine, 1 local poubelles, 1 salle TV, 1 hall, 1 local buanderie, 1 local chaufferie (accessible par l'extérieur uniquement). Au RDJ : petites salles diverses d'activités, piscine extérieure, vestiaires, 3 chambres pour le personnel. Au total : 21 chambres et 68 lits pour le public et 3 chambres pour le personnel

LOCALISATIONS des COUPURES d'ÉNERGIES

Gaz: façade principale (sur la gauche)

Electricité: au TGBT à l'accueil Installation photovoltaïque: néant

Autre énergie: néant

Département du Var

PROCÈS-VERBAL de la Commission Communale de Sécurité de HYERES

Séance du 16 mars 2021

Désignation	CENTRE ANAE Bâtiment annexe ANAE	
Adresse	60 CHEMIN DES VILLAS * 83400 HYERES	
Classement	Type: R (Centre de vacances)	Catégorie: 5ème

NATURE de l'INTERVENTION		
Rédacteur	Lieutenant Franck BONFILS	
Événement	visite périodique du 16 mars 2021	

MEMBRES PERMANENTS NOM FONCTION Le Maire ou son représentant Monsieur Rémy THIEBAUD Adjoint au Maire L'agent communal Monsieur Alexandre DELBOIS Service Sécurité Civile Le représentant du DDSIS Lieutenant Franck BONFILS Officier Prévention

EFFECTIF des PERSONNES REÇUES			
Public	19	Dont hébergés:	
Personnel	1	19	
TOTAL	20		

CLASSEMENT		
Туре	R	
Activité secondaire		
Catégorie	5ème	

INTRODUCTION

La Commission Communale de Sécurité de HYERES est réunie pour émettre un avis suite à la visite périodique de l'établissement dénommé CENTRE ANAE Bâtiment annexe ANAE commune de HYERES.

DOCUMENTS PRÉSENTÉS - VISITE ETABLISSEMENT		
Déclaration de non réalisation de travaux depuis le dernier passage de la commission, établie par le représentant du chef d'établissement.	Déclaration orale directeur	16/03/2021
Registre de sécurité	Présenté, vérifié et signé	16/03/2021
Chauffage : relevé de vérification	SARL ARNAUD	21/01/2021
Désenfumage naturel : relevé de vérification	SSI SERVICE	08/03/2021
Électricité : attestation de contrôle des BAES	SOCOTEC (obs levées)	11/03/2020
Électricité : relevé de vérification	SOCOTEC (obs levées)	11/03/2020
Extincteurs : relevé de vérification	SICLI	05/02/2021
Formation des personnels à l'utilisation du SSI	IFPST 8 personnels	01/07/2020
Formation des personnels à l'utilisation des moyens de secours	IFPST 8 personnels	01/07/2020
Gaz combustibles : relevé de vérification	SOCOTEC	03/03/2020
SSI : relevé de vérification	SSI SERVICE	08/03/2021
SSI : RVRE triennal	SOCOTEC	21/10/2020

TEXTES APPLICABLES

Code de la construction et de l'habitation, articles R 123-1 à R 123-55 et L 111-8

Décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité

Arrêté du 25 juin 1980 modifié, relatif aux dispositions générales applicables aux établissements recevant du public et instructions techniques annexées

Arrêté du 22 juin 1990 modifié (dispositions particulières applicables aux établissements de 5ème catégorie PE)

Tous textes, normes et DTU en vigueur

La construction et les divers aménagements devront répondre en tous points aux textes précités.

Les constructeurs et installateurs sont tenus, chacun en ce qui les concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont réalisés en conformité avec les dispositions de la présente réglementation.

Le contrôle exercé par l'administration ne les dégage pas des responsabilités qui leur incombent personnellement (Article R 123-43 du Code de la Construction et de l'Habitation).

ESSAIS RÉALISES

SSI sur AES : essai réalisé à partir d'un détecteur incendie situé dans une chambre au RCH : fermeture des portes de recoupement et d'encloisonnement de la cage d'escalier, le signal d'alarme sonore est audible en tous points du bâtiment.

Eclairage de sécurité : les BAES se sont éclairés

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES		
Références		Textes - Articles
Α	Déposer une demande d'autorisation de travaux pour avis de la commission de sécurité avant tout aménagement ou modification de locaux ultérieur.	C.C.H R 123-22 C.C.H L 111-8
В	Ne pas effectuer ou faire effectuer, en présence du public, des travaux qui feraient courir un danger quelconque à ce dernier, ou qui apporteraient une gêne à son évacuation.	A. 25/06/80 - GN 13
7 351	PRESCRIPTIONS	
Numéros		Textes - Articles
	RECOMMANDATIONS	p own pro No pro
Néant		

AVIS - ANALYSE DU RISQUE

La Commission Communale de Sécurité de HYERES, suite à la visite périodique, émet un avis FAVORABLE à l'exploitation en présence du public de l'établissement dénommé CENTRE ANAE Bâtiment annexe ANAE, commune de HYERES.

Interdire l'utilisation de prises multiples, notamment dans la salle principale de l'annexe. Le nombre de prises de courant doit être adapté à l'utilisation pour limiter l'emploi des socles mobiles. Les prises de courant doivent être disposées de manière à ce que les canalisations mobiles aient une longueur aussi réduite que possible et ne soient pas susceptibles de faire obstacle à la circulation des personnes.

Nota: Le présent avis ne porte que sur la réglementation contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public. Il ne préjuge pas de l'application de dispositions relevant d'autres réglementations.

Le Président,

RENSEIGNEMENTS LIÉS à l'E.R.P n° 9234

CENTRE ANAE Bâtiment annexe ANAE

Commune de HYERES

Exploitant:	Tél. fixe:
Directeur:	Tél. fixe:
HISTORIQUE d	e L'ÉTABLISSEMENT
non connu	
DÉROGAT	ION ACCORDÉE
néant	
DESCRIPTION C	e L'ÉTABLISSEMENT
Descriptif du bâtiment (annexe) : Forme géométrique : Rectangulaire Type de construction : Traditionnelle Nombre de niveaux : 2 (R + 1)	
SF structures principales : Non connues SF charpente : Non connue	
Isolement/au tiers : Obtenu par la distance Emprise au sol : Non connue Façades accessibles / Voies : Façade sud desservie par une voi	e engin
Distribution intérieure : Non connue	
Locaux à risques importants : Néant Locaux à risques moyens : Chaufferie (gaz)	
Chauffage, climatisation, énergie : Chauffage central	
Désenfumage : Manuel avec exutoire dans la cage d'escalier	
Eclairage de sécurité : BAES	
Protection de personnes handicapées : Consignes mentionnées	sur le registre de sécurité
Ascenseurs : Néant Escaliers : 1 (encloisonné)	
Moyens de secours : Extincteurs à eau pulvérisée + extincteurs Service de sécurité incendie : Personnel de l'établissement	appropriés aux risques
2067 situé chemin de la font des horts à 120 mètres environ de	s villas à 80 mètres environ de l'établissement, débit 185 m3/h et PI N° 'établissement, débit 95 m3/h
Descriptif succinct par niveau du haut vers le bas : Au R + 1 : 5 chambres (3 x 2 lits, 2 x 3 lits = 12 lits)	au personnel), 1 SSI, 1 lieu de vie, 1 local chaufferie (accessible par
LOCAL ICATIONS do	s COUPURES d'ÉNERGIES

Gaz: façade nord (façade opposé à l'accès principal) Electricité: coupure générale salle principale à côté escalier Installation photovoltaïque: néant Autre énergie: néant